

Projet de loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) : déni de démocratie et consécration d'une orientation néolibérale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ou quand la précarité est le moteur de la fac...

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (ESR) entend faire **voter à marche forcée** la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) après des mois de forte mobilisation de l'université et un refus de mise en discussion du contenu du texte. Le Ministère a finalement rendu public, le 7 juin 2020, le projet LPPR. Le texte fait l'objet d'une mascarade de discussion au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le 18 juin, dénoncée par un grand nombre d'organisations syndicales. Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) rend le 24 juin un avis largement défavorable. Le CESE, n'est autre que la troisième assemblée de la République aux côtés des deux assemblées parlementaires que sont le Sénat et l'Assemblée nationale. Le pas de charge imposé par le Ministère n'est autre qu'un **déni de démocratie** et un mépris manifeste à l'égard de la communauté académique et scientifique. Le Ministère persiste donc dans ses orientations, sans jamais avoir pris en compte les revendications exprimées par la très grande majorité de notre communauté.

Le texte présenté reprend les mesures qui ont déclenché fin 2019 - début 2020 une **mobilisation massive** dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. A l'Université Bordeaux Montaigne (UBM), un grand nombre de motions ont été adoptées (Dept Histoire, Dept Géographie, Dept Etudes hispaniques, Dept Philosophie, UFR lettres, UMR LAM, UMR PASSAGES, etc.) pour dénoncer et demander la suppression du projet LPPR, pour réaffirmer l'attachement aux statuts pérennes de tous les personnels, pour s'opposer au développement de toutes les formes de contractualisation tant en matière de projets que de contrats de travail dont les effets sur la recherche et la formation sont délétères.

La précarité est un moteur structurel de l'université. D'un côté, l'université (l'UBM comme les autres universités) ne pourrait assurer ses missions sans avoir recours en permanence à des contrats précaires (vacation, CDD). Par exemple, les heures correspondant aux heures des services des enseignant.es titulaires sont très inférieures aux heures des maquettes de formation. D'un autre côté, d'après une enquête de l'Insee intitulée "Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2016", 20,8% des "élèves et étudiant.e.s" se situaient sous le seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian), contre 12,8% de l'ensemble de la population. A l'UBM, plus du tiers des étudiant.es est salarié et travaille en moyenne 19h par semaine (enquête UBM « Evaluation des formations 2019-2020 »). Ces chiffres illustrent des freins à la réussite universitaire, voire à la fameuse « excellence »...

La LPPR vise pourtant à renforcer la concurrence/rivalité entre structures de recherche, à accroître la précarité de tous les personnels, à réduire l'indépendance de la recherche avec notamment la remise en cause du statut d'enseignant.e-chercheur.e, le renforcement du pilotage de la recherche, la concentration du pouvoir et des moyens distribués sur appels à projets. Ce texte justifie l'orientation assumée par le PDG du CNRS qui prône une loi « inégalitaire » et « darwinienne ». La section Sup. Rech. de la CNT STE 33 demande la suppression du projet de LPPR, loi qui poursuit une logique néolibérale de l'ESR fondée sur la précarisation des ressources financières (recherche en mode projet) et des personnels (Chaires de professeur junior, CDD Tenure Track, CDI de mission). Nous revendiquons pour tou.te.s les enseignant.es

chercheur.se.s actuel.le.s et à venir des conditions de productions et d'enseignement de connaissances libres, la promotion de recherches collaboratives indépendantes des injonctions politiques. Nous revendiquons pour tou.te.s les étudiant.es, des mesures fortes contre la précarité, comme un revenu étudiant.

Par ailleurs, nous refusons un service public dégradé de l'enseignement supérieur que consacre l'« enseignement hybride » envisagé pour la rentrée universitaire de septembre 2020. Alors que le gouvernement autorise la réouverture du Puy du Fou, nos universités sont encore fermées et il est demandé aux personnels de prévoir une bonne partie d'enseignements à distance pour la rentrée académique. Personnels et étudiant.es s'inquiètent des conditions de travail et d'études pour la rentrée (situations des bibliothèques, salles d'études, restaurants universitaires, etc.) et n'acceptent pas un enseignement au rabais, dépendant de technologies numériques – et sociétés privées, et augmentant fortement les inégalités entre étudiant.es. Légalement (pour l'instant...), le télétravail-enseignement à distance ne peut pas être imposé.

La section Sup. Rech. de la CNT Education 33 s'associe aux revendications de la coordination des facs et labo en lutte et demande une augmentation massive des effectifs de fonctionnaires nécessaire dès à présent du fait de l'accroissement du nombre d'étudiant·es, pour une meilleure qualité d'enseignement et pour mettre en œuvre les mesures de distanciation physique, tout en maintenant les activités de recherche.

« Contre la marchandisation des savoirs et face aux crises écologiques, sociales et sanitaires, nous exigeons le retrait de ce projet de loi. Par ailleurs, nous nous associons aux travaux de proposition d'un contre-projet défendant les ressources collectives de la production des connaissances qui consiste en **un plan massif de titularisation et de création d'emplois statutaires, et qui assure un revenu garanti pour les étudiant·es et une redistribution plus égalitaire des moyens fondé·es sur deux principes** :

1. l'emploi de fonctionnaires pour résorber la précarité et assurer l'indépendance des chercheur·ses dans la poursuite de leurs travaux sur le temps long ;
2. des dotations pérennes aux unités de recherche, à la hauteur des enjeux. »

Dans la continuité des AGs précédentes tenues à l'UBM, et en cohérence avec les motions de départements et d'UFR, la section Sup. Rech. porte ces **revendications** :

- Elaboration d'un bilan social pour faire apparaître les besoins en postes, les problèmes rencontrés par les personnes à l'université.
- Création de postes de Biatss et arrêt du recrutement de Biatss contractuels.
- Arrêt du recrutement, dès la rentrée prochaine, d'enseignant.es et d'enseignant.es-chercheur.es précaires et à la création de postes de titulaires.
- Paiement mensualisé des vacances.
- Création d'un salaire étudiant.es.
- Non recours aux HC (heures complémentaires) et arrêt des tâches gratuites à partir de la rentrée prochaine, définition de maquettes de formation sur la base du potentiel d'enseignant.e.s titulaires.

La section Sup. Rech. de la CNT Education 33, regroupant personnels tous statuts et étudiant.es, – anti-corporatiste –, rappelle que la lutte des classes est une réalité et que l'université peut être un groupement de résistance, en liens avec les autres secteurs, contre la capitalisme et le néolibéralisme. La section Sup. Rech. de la CNT Education 33 appelle

l'ensemble des travailleur.euses à conduire eux.elles.-mêmes, par l'action directe, la mobilisation pour une fac critique et populaire. L'université doit être un service public, qui ne doit ni sélectionner, ni accroître ou légitimer les inégalités. La recherche doit être un service public, en capacité de produire des savoirs d'intérêt général.